

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 11 janvier 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de vente entre la Ville et ESCHO S.A.

La partie venderesse, ESCHO S.A., ici représentée par Monsieur Jean-Louis Beaujean et Monsieur Thierry Beaujean, cède à la Ville dans un immeuble en copropriété, sis à Esch/Alzette, 85, rue de l'Alzette, inscrit au cadastre comme suit :

- **Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord**

Numéro 1467/18198, lieu-dit : « rue de l'Alzette », place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 03 ares 85 centiares

o **en propriété privative et exclusive :**

- **Local de poubelles** constituant le lot numéro 001/U/A/81, au sous-sol, avec une surface pondérée de 5,46m², faisant une quotité de 3,208/1000ièmes
- **Commerce-duplex** constituant le lot numéro 006/U/B/81, au sous-sol, avec une surface pondérée de 199,09m²
- **Commerce-duplex** constituant le lot numéro 007U/B/00, au rez-de-chaussée, avec une surface pondérée de 259,82 m², faisant une quotité de 305,341/1000ièmes

o **en copropriété et indivision forcée :**

- Cinq cent quarante-deux virgule cinq cent vingt millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain (3,208 + 233,971 + 305,341 = 542,520/1000ièmes).

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de vente de 2.500.000,-€.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa Lima
Service des Biens fonciers